



LA DEFISCALISATION EN OUTRE-MER INVESTIR EN GIRARDIN INDUSTRIEL

✓ Enjeu

La loi du 21 juillet 2003 de programme pour l'Outre-mer ou loi Girardin industriel a pour objectif de **développer une économie de l'Outre-mer**, compenser les surcoûts liés à l'éloignement géographique et rétablir une sorte d'égalité économique avec la métropole. Elle aide à **l'acquisition de matériel pour l'activité industrielle des DOM-COM** par un effet de levier fiscal accordé aux investisseurs.

✓ Modalités opérationnelles

Une société (ex : Société en Nom Collectif (SNC)) acquiert du matériel qu'elle louera à des entreprises locales (ex : matériel de transport pour le BTP).

Cette opération d'investissement se fait grâce à **trois sources de financement** :

- un dépôt de garantie apporté par l'(les) entreprise(s) locataire(s) du matériel pour environ 10%,

- un prêt consenti par une ou plusieurs banques pour environ 50%,

- **un apport en fonds propre des investisseurs métropolitains pour le solde.**

La SNC loue à un prix avantageux ce matériel pendant 5 ans aux entreprises qui se sont engagées à le racheter au terme (une somme symbolique).

Le prêt bancaire est remboursé par les loyers perçus.

Les investisseurs, par leurs apports, détiennent des parts de la SNC. Ils ne reçoivent ni loyers ni plus-values, seulement l'avantage fiscal du crédit d'impôt.

✓ Cadre fiscal

L'article 199 undecies B du Code Général des Impôts définit les modalités de l'investissement (lieu, activité,...) et les rôles de chacun (investisseur, exploitant, locataire du matériel). Il prévoit d'accorder **une réduction d'impôt** répartie entre le locataire du matériel acquis (sous forme de diminution du loyer) et l'investisseur métropolitain. Elle correspond à **44,12% de l'investissement global**.

La réduction d'impôt obtenue par l'investisseur dépend de **la rentabilité fiscale annoncée**. Une rentabilité de 15% signifie qu'un associé de la SNC voulant effacer 11.500 € d'impôt sur le revenu dû en année N+1 doit investir 10.000 € en année N.

Cette réduction d'impôt ne relève pas du plafond global de 10.000 € mais du plafond de 18.000 €. Son montant « net de rétrocession aux exploitants des DOM-COM » est **pris en compte à hauteur de 44% du montant global de la réduction d'impôt**. Chaque année l'investisseur peut bénéficier d'**une réduction d'impôt maximum de 40.909 €** en Girardin industriel car : $40.909 \text{ €} * 44\% = 18.000 \text{ €}$.

L'investisseur doit déduire de ce plafond les autres réductions d'impôt éventuelles (emploi à domicile, dons aux associations,...).

✓ Important

. La SNC est en activité durant 5 ans et tient une assemblée générale annuelle. L'investisseur, détenteur d'un droit de vote, conserve les parts sur cette durée

. Si la réduction d'impôt obtenue au titre de l'année excède le montant de l'impôt dû, vous détenez une créance sur l'Etat reportable pendant les 5 années suivantes.



Cèdre Finance propose des établissements présents dans les territoires où sont mises en place ces opérations et régulièrement cités par la presse spécialisée pour leur sérieux et les garanties offertes (ex : clause de non recours des banques, garantie de bonne fin financière et fiscale). La rentabilité est plus élevée en début d'année (les souscriptions commencent vers la fin janvier). Seuil d'accès : 2.500 € d'impôt à payer.